

CLIS dédiée au pilote de captage et de stockage de CO2 projeté par TOTAL  
Compte rendu de la réunion du 9 février 2009

06.04.09

La réunion du 30 mars 2009 était la sixième réunion de la CLIS. Cette réunion a été l'occasion de présenter le projet d'arrêté aux membres de la CLIS en insistant tout particulièrement sur les dispositions liées à la cessation d'activité et aux garanties financières. En outre le SDIS et TEPF sont intervenus sur le sujet du plan de secours.

**Etaient présents :**

M. Miqueu : Président de la CLIS

Pour l'Etat :

Mme Gazda : DRIRE,  
Mme Dubois : Préfecture,  
Mme Lafond Puyo : Préfecture,  
M. Fauvre : DRIRE,  
M. Dominique Van De Ginste DRIRE  
M. Boulaigue : DRIRE,  
SDIS 64.

Pour les élus :

Mme Brouat et M. Turpain : Communauté des communes de Lacq,  
M. Dubreuil : Communauté des communes de Lagor,  
M. Rousselet : Adjoint au maire de Saint Faust.

Pour les associations :

Mme Loustalet : Présidente de Coteaux de Jurançon Environnement, accompagnée de M. Pépin, expert auprès de l'association,  
Mme Lambert : SEPANSO,  
M. De Guillebon : APESA.

Pour les salariés :

M. Barrabès : Secrétaire du CHSCT de TEPF.

Pour le groupe Total :

M. Olivet : Directeur technique de TEPF,  
M. Jovine : Chef de projet TEPF,  
M. Aimard : Chef de projet Total CSTJF,  
M. Mainetti : Délégué à la communication Total,  
M. Landais : Chef du service production Lacq Meillon (PLM) à TEPF,  
M. Mardelle : Chef du service intervention sécurité TEPF.

Pour les personnalités qualifiées :

M. Louédin, directeur de Air Liquide.

Monsieur Soudar maire de Laroin, Monsieur Jubault-Bregler représentant la communauté d'agglomération de Pau, Monsieur Patrice Bernos CCI se sont excusés de leur absence avant la réunion.

### **Compte rendu des échanges :**

Les éléments suivants ont vocation à décrire de façon synthétique le contenu des échanges et des prises de position.

Monsieur Miqueu introduit la séance à 9h30 et enregistre deux remarques de Monsieur Barrabès sur le compte rendu de la précédente réunion de la CLIS : page 3, remplacer « exploitation » par « entretien et maintenance ». En outre, Monsieur Barrabès ne s'associe pas aux craintes que Total « échappe » à ses obligations.

#### 1/ Intervention des associations

*En référence à la lettre de CJE du 13 mars 2009*

##### *Les aspects liés à la sécurité*

Madame Loustalet et Monsieur Pépin rappellent leur position sur la non indépendance de l'expertise du dossier qui a été conduite. Monsieur Pépin rappelle sa position selon laquelle une expertise indépendante pouvait être conduite par des universitaires. Madame Loustalet indique la position de l'association selon laquelle l'avis de la commission d'enquête ne reflète pas le ressenti de la population.

Monsieur Pépin revient ensuite sur les aspects liés à la sécurité : évaluation des scénarios, plan de protection des population et plan de secours.

Les positions exprimées étant celle déjà développées lors des précédentes CLIS et dans leurs comptes rendus, elles ne sont pas développées ici.

De même, Total répond aux questions soulevées en renvoyant aux réponses et présentations déjà fournies. En particulier, Monsieur Olivet insiste sur la capacité de Total à maîtriser l'exploitation minière et par conséquent ce projet, ce à quoi Madame Lambert répond par les spécificités de l'injection de CO<sub>2</sub>.

**Il est néanmoins donné acte à l'association Coteaux de Jurançon environnement de sa demande relative à l'inventaire complet des incidents sur les puits de Lacq et de Meillon depuis le début de l'exploitation. Total y donnera suite dans la limite de la disponibilité des données.**

Monsieur Boulaigue indique qu'à ce stade de la procédure où un projet d'arrêté d'autorisation va être proposé au préfet, la position de la DRIRE sur le projet est que les risques ont été bien analysés, et les mesures adéquates proposées en terme notamment de surveillance de l'environnement, de plan de protection et de réversibilité (retrait du gaz possible).

La réponse aux questions relatives au plan de protection des populations et à l'exercice des responsabilités est traitée aux points 5 et 7 de l'ordre du jour.

### *L'information*

Un échange s'engage alors sur l'information du public: L'association estime que celle-ci n'est pas suffisamment assurée de façon directe, ainsi des parents d'élèves de l'école Louis Barthou s'en sont ouverts auprès de l'inspection d'Académie qui n'était pas informé; elle regrette en outre l'absence de débat direct devant les riverains en présence de l'association.

Une réunion avec les parents d'élèves est en cours d'examen avec la mairie de Jurançon et M. Miqueu souligne tout l'intérêt qu'elle se tient.

Monsieur Miqueu indique qu'il n'a pas obtenu l'adhésion des maires qu'il a sollicités pour l'organisation de réunions publiques.

Monsieur Boulaigue insiste sur l'effort exceptionnel qui a été développé pour assurer le bon fonctionnement de la CLIS, et sur la durée de l'enquête publique.

Monsieur Mainetti rappelle les lettres d'information transmises par TEPF auprès de 3000 foyers, Monsieur Olivet fait part d'une récente réunion organisée auprès de la municipalité de Gan, à sa demande, ainsi que des 2 journées portes ouvertes tenues à Rousse en décembre, où environ 60 personnes sont venues se renseigner sur le projet.

Monsieur Miqueu demande aux élus présents (Lagor, CCL, Saint-Faust) si ils ont eu un retour de leurs administrés traduisant un manque d'information sur le projet ou des inquiétudes particulières: ceux-ci répondent par la négative.

Monsieur Miqueu indique également qu'il est prêt à participer à toute réunion à caractère public que les élus voudront bien organiser. Monsieur Olivet renchérit pour Total, notamment pour traiter l'inquiétude relayée par Madame Loustalet au premier paragraphe.

Enfin, Monsieur Miqueu demande à Total que dans le prochain numéro 4 de sa lettre d'information, soit prévu un encart sur les documents disponibles sur le site internet de la préfecture ainsi que sur le programme de la CLIS.

Au final, Monsieur Miqueu relève que, tout en notant les positions de Madame Loustalet, il n'apparaît pas au travers des différents canaux d'information et d'écoute de la population une inquiétude collective prononcée sur le projet.

Sur la question de l'information du public relative aux risques, Monsieur Olivet indique que les riverains n'étant pas exposés dans les différents scénarios étudiés, une information telle que celle qui est pratiquée autour des sites SEVESO ne lui paraît pas adaptée. Il précise en outre, en réponse à Madame Lambert, que les scénarios d'étude du risque majeur n'ont pas été sélectionnés en fonction de leurs probabilités d'occurrence.

**Il est cependant acté qu'une plaquette d'information expliquant aux riverains les conclusions de ces scénarios, et les mesures prises en cas d'accident sera réalisé : ce point est ajouté dans le projet d'arrêté préfectoral.**

### *Le positionnement du CSC dans la politique de lutte contre le changement climatique*

Monsieur Pépin poursuit en évoquant l'article de science et vie (en annexe) dont Monsieur Miqueu reprendra les différentes têtes de chapitre : trop risqué, trop peu efficace, trop cher, trop tard, ainsi qu'un récent rapport des députés Birraux et Bataille sur les alternatives au CSC, et la valorisation du

CO<sub>2</sub>.

La position de Monsieur Pépin est que ces articles montrent l'inutilité de poursuivre dans cette voie, ce qui remet en cause le projet de Total. Il indique également qu'un tel projet ne peut être conduit sans l'accord des populations.

Monsieur Miqueu renvoie quant à lui à la conclusion de cet article qui n'évacue pas la solution du CSC et aussi à d'autres articles (Challenge, courrier international), qui sont plutôt favorables, et indique que de son point de vue il n'est pas aberrant de tester différentes panoplies de solutions techniques.

Monsieur Fauvre rappelle enfin la politique du MEEDDAT qui, dans la suite du Grenelle de l'environnement, vise à explorer cette option en réalisant des pilotes.

M. Miqueu propose que la CLIS sollicite MM Birraux et Bataille ainsi que M. Jouzel pour venir témoigner de leurs réflexions sur le CSC.

### Sujets divers

La question de la contribution financière de Total à la commune de Jurançon est soulevée : Monsieur Olivet indique qu'une convention de mécénat est en passe d'être signée entre la commune de Jurançon et Total, et rappelle que la question des retombées positives du projet pour la commune, afin notamment d'aider des projets de développement durable, avait été soulevée dès la première réunion d'information publique à Jurançon en 2007.

### 2/ Intervention de Monsieur Louédin directeur des installations de Air liquide sur la zone de Lacq et de Tarnos

Faisant suite à la précédente CLIS, et à l'avis défavorable de son CHSCT, l'intervention de Monsieur Louédin porte sur l'organisation du travail et de la sécurité au sein des unités de Air Liquide de Pardies, Lacq (pour Arkema), Tarnos, complétée par l'unité Sigma pour TEPF à Lacq.

Il précise les différents scénarios d'accident étudiés qui ont été expertisés par l'IRSN, expertise générique qui n'a donc pas été renouvelée sur l'unité Sigma.

Il décrit l'organisation de l'exploitation : pilotée par automate sans présence humaine permanente, et de la sécurité (alarmes générant des actions automatiques et l'alerte de l'astreinte), ainsi que la capacité des équipes à piloter à distance par PC, et à intervenir sur site en moins de trente minutes.

Cette organisation est appliquée sur trois quarts des sites du groupe.

Monsieur Louédin indique également que le personnel d'exploitation (une trentaine de personnes) assure la supervision des unités et les tournées périodiques, et a été renforcé de trois ETP en juin 2008, correspondant à la mise en place d'une nouvelle ligne d'astreinte justifiée par la taille critique d'Air Liquide dans le sud-ouest, et non par le seul projet Sigma (alors que le CHSCT en demandait 4, justifiant son avis défavorable du 6 octobre 2008).

A la demande de Madame Lambert, il est indiqué par Monsieur Louédin que les décisions éventuelles sur l'unité de Pardies dans le cadre du départ de Celanese devront préserver le fonctionnement des trois autres unités qui sont de taille beaucoup plus modestes et pour lesquelles des contrats spécifiques

existent.

Monsieur Olivet et Monsieur Louédin précisent également qu'une convention de gestion technique des interfaces entre leurs installations respectives sera établie. Cette convention est prescrite dans le projet d'arrêté du pilote et de l'unité Sigma.

Le projet d'arrêté d'autorisation de l'unité Sigma sera présenté en CODERST le 23 avril.

### 3/ Etat d'avancement des travaux (Cf. présentation en annexe)

Les travaux de reprise de puits ont été réalisés du 10 février au 11 mars sans incident.

Le chantier a fait l'objet d'une inspection de la DRIRE : Madame Gazda rend compte d'un bon déroulement de celle-ci, sans constat d'écart notable. En particulier, les riverains n'ont pas relevé de nuisances sonores.

Dans l'après midi Monsieur Aimard précise sur ce sujet qu'après retrait du tubing: casing et cimentation ont été contrôlés et leur état s'avère satisfaisant. Il indique aussi que deux capteurs intermédiaires de pression et de température n'ont pu être installés, leurs connectiques étant vulnérables et susceptibles de défaillance. Le but est d'éviter une défaillance des capteurs de fond. Ces capteurs intermédiaires visaient à affiner la modélisation des écoulements dans le puits (calage des modèles), mais ne sont pas jugés essentiels par TEPF, pour le pilote d'injection de CO2 lui-même (seules les pressions et températures en tête et en fond de puits sont importantes), qui a en informé officiellement la DRIRE.

Monsieur Boulaigue indique que comme prévu, le résultat des contrôles de puits sera expertisé avant injection.

Les travaux de végétalisation du site par des essences locales sont en passe de débiter.

Madame Lambert indique qu'elle considère anormal que les travaux aient précédé l'autorisation et considère prématuré le projet en l'absence de cadre réglementaire précis, lequel est en cours d'élaboration, et de débat national sur le CSC et le projet de Rousse qu'elle réclame toujours.

Ces points ont été débattus lors de précédentes CLIS.

Elle interpelle également la DRIRE sur le troisième régime des installations classées qui conduira à ce que certains dossiers ne soient plus soumis à enquête publique et redoute que pour des projets de CSC, il en soit de même.

Monsieur Boulaigue rappelle que la programmation des travaux a été faite dans le strict respect de la réglementation, y compris en étant anticipés par rapport à une éventuelle autorisation, et que le dossier a été instruit dans son ensemble sur la base d'une circulaire qui articule l'application du code minier et du code de l'environnement sur les différentes composantes du projet.

Monsieur Fauvre indique que le troisième régime n'a pas vocation à s'appliquer à des projets de l'importance du CSC. A cet égard, le projet de loi Grenelle II prévoit explicitement que les opérations pilotes fassent l'objet d'enquêtes publiques.

#### 4/ Exercice des responsabilités

(Cf. présentation en annexe)

Lors de la précédente CLIS, des questions avaient été soulevées notamment quant à l'impact des échéances de fin 2013 (fin d'exploitation du gaz de Lacq) et 2017 échéance de la concession minière. Ces questions sont réitérées par Madame Lambert.

Ainsi il est apparu opportun de développer lors de cette séance les volets cessation d'activité, garanties financières, et conditions d'extraction du gaz : ainsi quatre articles du projet d'arrêté préfectoral, communiqué au préalable à la CLIS, ont été détaillés (Cf. présentation en annexe).

Monsieur Boulaigue insiste sur les principes suivants :

a/ Tant que la garantie de sûreté du stockage et d'absence de risque de fuite significatif de CO<sub>2</sub> n'est pas acquise, l'exploitant est tenu de maintenir :

- la capacité d'extraction de transport et de traitement du gaz,
- la surveillance,
- les garanties financières.

Les garanties financières visent à garantir que les obligations liées à la fermeture et celles faisant suite à la fermeture du site, ainsi que les obligations relatives à la restitution de quotas en cas de fuite de CO<sub>2</sub>, et l'obligation de prendre des mesures correctives en cas d'irrégularité notable ou de fuite importante pourront être respectées.

b/ Ces obligations ne s'éteignent pas à l'échéance de 2013 ou de la concession minière (2017) mais lorsque l'exploitant a apporté les éléments de garanties du sûreté à long terme du stockage et d'absence de risque de fuite significatif. Elles peuvent être révisées en fonction de l'analyse attendue au bout de 5 ans d'expérimentation.

c/ Si les garanties suffisantes sont apportées, le déroulement normal des opérations consiste à boucher le puits, adapter la surveillance, modifier les exigences en terme d'extraction du gaz ; une fois le puits obturé, le montant des garanties financières sera révisé. Celles-ci peuvent aussi être revues à la hausse en cas d'augmentation des montants des opérations devant être couverts.

d/ Sous ces conditions, les modalités de surveillance résiduelles font l'objet d'une contribution financière à l'Etat pour une durée de trente années lors du transfert en fin de concession.

Madame Lambert souhaiterait que l'obligation des garanties financières porte a minima sur une durée de 30 ans.

**A la demande des associations et hors réunion, il est convenu que la tierce expertise du dossier justificatif soit systématique et non optionnelle. Il est aussi convenu que les changements de mode d'exploitation des unités de traitement à Lacq seront déclarés par TEPF avec un préavis minimal de trois mois.**

**En ce qui concerne les besoins d'expertise, il est convenu de saisir le comité scientifique constitué autour du projet sur les besoins futurs. Pour ce qui est de l'indépendance de celle-ci, Monsieur Miqueu demande à Total de lui transmettre une bibliographie des publications disponibles sur le CSC afin de dresser un panorama des experts et champs d'expertises associés. Madame**

Lambert souhaite qu'une documentation sur l'abandon du projet aux Etats-Unis puisse être fournie à la CLIS.

Monsieur Olivet rappelle que, au premier chef, le groupe Total est en capacité de conduire les études requises. Madame Lambert indique la position nationale historique de FNE de constituer un fond par redevance pour assurer le financement d'étude de contre expertise.

**Enfin, sur le projet d'arrêté dans son ensemble il est convenu que si des membres de la CLIS n'ont pu l'examiner depuis le 24 mars, ils auront jusqu'au 7 avril pour faire part de leur remarques : le délai de deux semaines ainsi laissé correspond à celui qui est laissé aux membres du CODERST pour prendre connaissance du dossier.**

Monsieur Miqueu rappelle que la CLIS ne délivre pas d'avis et ne vote pas sur le projet de texte.

#### 5/ Discussions sur le projet d'arrêté

Monsieur Miqueu regrette l'absence des associations Coteaux de Jurançon Environnement et SEPANSO lors des discussions de l'après midi sur le projet d'arrêté, d'une part, et pour la présentation du plan de secours par le SDIS, d'autre part, ce sujet étant explicitement mis à l'ordre du jour à la demande des associations.

On ne détaillera pas ici les remarques et questions des membres de la CLIS : représentants de la CCL, élus, secrétaire de CHSCT de TEPF qui ont été prises en compte en séance page à page, soit en modifiant le projet d'arrêté, soit en expliquant la rédaction.

Monsieur Miqueu salue le travail des services et remercie les membres de la CLIS qui ont participé à l'exercice de lecture critique.

Monsieur Boulaigue indique que le projet d'arrêté du pilote sera présenté en CODERST le 23 avril.

#### 6/ Plans de secours

(Cf. présentation en annexe)

Monsieur Landais rappelle le rôle des équipes d'exploitation dans la détection des anomalies et leur rôle sur les installations en cas d'anomalie. Il indique que les modalités d'intervention sur les installations du pilote (canalisation et puits) sont adaptées mais conservent les mêmes concepts que pour les installations contenant ou véhiculant du gaz brut.

Il présente notamment les fiches réflexes applicables dans le plan d'intervention et d'organisation des secours (PIOS) révisé fin 2008, dont le déclenchement conduit à informer outre les pompiers, le préfet, la DRIRE, et le maire de la commune concernée.

Monsieur Fauvre demande que soit clarifiée la fonction des seuils à 10000 et 25000 ppm de CO<sub>2</sub>. **TEPF clarifiera ce point.**

Monsieur Mardelle indique que, dès lors qu'en application des fiches réflexes le PC pompier est appelé (par la salle de contrôle de Pont d'As et/ou la coordination plate forme), les pompiers du SDIS sont appelés simultanément, interviennent conjointement avec ceux de TEPF, et prennent le

commandement des secours.

Le commandant du SDIS indique les moyens développés dès l'alerte (comprenant la cellule chimique de Mourenx), précise que dans un premier temps un périmètre de sécurité est établi, et que si nécessaire, les mesures de protection des populations: confinement voire évacuation sont prises. Il insiste cependant sur le fait que 'à Rousse, aucune habitation ne se trouve dans le périmètre de danger, qui est notablement réduit au regard de ceux liés aux puits à gaz. Ainsi le plan spécialisé de secours n'a pas vocation à être modifié, mais les moyens doivent être adaptés au cas du CO<sub>2</sub> (moyens de mesure).

Enfin, il précise que les pompiers sont désormais sectorisés: ce sont donc les pompiers de Pau et de Gan qui interviendront sur Rousse en cas de problème sur le puits. D'autres équipes comprenant celle d'Artix peuvent intervenir sur la canalisation.

Enfin, il est clairement acté que si le SDIS arrive avant les équipes de TEPF, les pompiers prendront toutes les mesures de sauvegarde qui s'imposent à l'égard d'éventuels blessés y compris dans l'enceinte des installations.

#### 7/ Fin de la séance

Monsieur Miqueu rappelle les décisions arrêtées lors de cette séance et qui figurent en caractère gras ci-dessus.

**La prochaine CLIS est fixée au 22 juin à 14h00 chez TEPF à Lacq pour une visite complète des installations.**

La séance est levée à 17h00.

-----O-----